



N'ayant pas de salle fumeur et ne pouvant pas sortir de l'entreprise ..

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 11 février 2007

N'ayant pas de salle fumeur et ne pouvant pas sortir de l'entreprise pendant les pauses pour cause sanitaire ; l'employeur peut-il interdire de fumer

Réponse :

- L'employeur est en droit d'interdire de fumer dans l'enceinte de son établissement, surtout s'il s'agit d'un lieu de soin.
- Le problème de la sortie impossible de l'établissement pour raison sanitaire ne relève pas de la législation qui protège contre le tabagisme.